

Licence Professionnelle MENTION Métiers de la Santé :Technologies PARCOURS Service Client et Vente en Biologie Médicale - ScVBM

REFERENCE : 13PD358J

Apprentissage CFA du SUPERIEUR

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2021/2022

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUT Dijon-Auxerre</p> <p>Responsable pédagogique Marie-Claire HELOIR Maître de Conférences Tél : 03 80 69 34 58</p>	<p>Assistant(e) de formation Rémy CARRETERO / Tél : 03 80 39 38 40</p> <p>Ingénieur de formation Fiona BOUROGA / Tél : 03.80.39.55.28</p> <p>Adresse de contact formation.continue-iut.dijonauxerre@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

La licence professionnelle ScVBM a pour objectif de donner, à des étudiants possédant un niveau bac+2 en biologie, un complément de formation qui leur permet une insertion :

- dans une entreprise du diagnostic biomédical ou de produits ou matériels destinés à la biologie ;
- dans une entreprise d'informatique appliquée au biomédical ou à la biologie ;
- dans un grand laboratoire d'analyses biomédicales ou biologiques, spécialisé ou non.

PUBLIC

Public âgé de maximum 30 ans (29 ans révolus).

L'âge maximum peut être porté à 35 ans (34 ans révolus) dans les cas suivants :

- apprenti qui souhaite signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :

- travailleur reconnu handicapé ;
- création ou repris d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.

PRE-REQUIS

La licence est proposée aux titulaires d'un DUT génie biologique(ABB, IAB),d'un DETLM(ou ancien DETAB),d'un BTS Analyses de Biologie Médicale ou Bioanalyses et Contrôles(ou équivalent), d'un BTSA Anabiotech, d'un niveau L2 ou supérieur d'une licence de biologie.

Elle est aussi accessible par la validation des acquis professionnels (VAP).

FORMATEURS

L'encadrement est assuré par le responsable pédagogique de la formation.

La formation est dispensée pour 2/3 par des enseignants-chercheurs de l'IUT Dijon-Auxerre ou de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques de l'Université de Bourgogne, et pour 1/3 par des intervenants professionnels locaux ou des entreprises du diagnostic biomédical.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 455 h

Lieu de la formation : IUT Dijon-Auxerre, site de Dijon

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les enseignements se déroulent sous forme de cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques.

MOYENS TECHNIQUES

Les enseignements se déroulent dans des salles de cours, salles informatiques, bibliothèques.

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Dépôts des candidatures sur le site de l'IUT via Ecandidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/#!/accueilView>

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique (commission pédagogique) ; celles de recrutement sont propres aux employeurs.

Les admissions sont effectives à la condition de la signature, avec une entreprise, d'un contrat d'apprentissage et dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Dates limites de dépôt des candidatures à l'IUT : mai

Sélection pédagogique (examen des candidatures par la commission pédagogique) : juin

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

La licence professionnelle est décernée aux stagiaires ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

La licence professionnelle ScVBM offre une alternative aux métiers traditionnels des techniciens en biologie, en conduisant aux emplois d'Ingénieur d'application, assistant scientifique hotline, ingénieur de maintenance (SAV), technico-commercial, hotliner-installateur de solutions informatiques, intervenant du service de formation, technicien en recherche et développement ou technicien-qualiticien.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://sefca.u-bourgogne.fr>

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/lps/lp-scvbm.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr